



Comité de pilotage

PV

18.06.2018

CONVENORS	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour ESSENCIA)
NOTULIST	Sophany Ramaen (Secrétariat du Forum National)
PRÉSENTS	Sophany Ramaen (AGD&A), Dirk Aerts (Customs4Trade pour Agoria), Serge Gumieny (Nike), Nathalie Delestienne (AGD&A), Ilse Eelen (AGD&A), Jan Van Wesemael (Alfaport - VOKA), Sabine De Schryver (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour VEA-CEB), Abram Op de Beeck (BASF pour ESSENCIA), Liesbet Franssen (AGD&A), Chris De Clerck (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Herman Van Cauwenberghe (AGD&A)
EXCUSÉS	Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Jan Robbroeckx (UMICOR pour Agoria), Joëlle Delvaux (AGD&A), Dorothy Cardoen (AGD&A), Hans Pieters (cabinet Van Overtveldt), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENCIA), Antonia Block (COMEOS),

Point 1 à l'ordre du jour : Passage en revue du tableau de suivi

Sophany Ramaen a publié une communication sur [le site web du Forum national](#) sur l'**accès au Trader Portal de l'UE**. Les personnes présentes du secteur privé n'ont pas encore essayé la procédure d'accès. À terme, les demandes d'autorisations transfrontalières par le biais du site Trader Portal de l'UE seront obligatoires. Les autorisations nationales devront être demandées par le biais de KIS-SIC.

Nathalie Delestienne examine avec son service, comment la **circulaire procédures de secours** pourrait être adaptée afin de répondre à la demande de simplification du secteur privé. La proposition de la région de Hasselt n'est pas possible du point de vue légal. Nathalie fera parvenir un feed-back à ce sujet à la Région de Hasselt.

Une réunion aura lieu en interne en juillet afin de discuter d'un plan d'approche destiné à faire baisser le nombre important de **demandes de remboursement**.

Lorsqu'**une irrégularité a été constatée**, Nathalie Delestienne fait savoir qu'une déclaration manuelle pour la TVA est acceptée. Cette déclaration peut être obtenue pour le transit. Nathalie fait également savoir que le Département Management de l'Information examine comment modifier PLDA de manière à ne pas bloquer la déclaration complète lorsqu'un nombre limité d'articles tombent sous la constatation.

Werner Rens fait savoir que la Douane a publié un communiqué de presse sur le **Brexit**. Voir également la [publication sur le site web du Forum national](#). Le service de communication a également envoyé le communiqué de presse aux fédérations et aux Chambres de Commerce. Le communiqué de presse a (partiellement) été repris dans la presse générale. Alfaport-Voka envisage, en collaboration avec d'autres partenaires/organisations, l'organisation d'un séminaire Brexit à l'automne (octobre/novembre). L'AGD&A sera également invitée à collaborer.

En juillet, Sophany Ramaen testera la salle de réunions pour voir si l'organisation de **webinaires** est envisageable pour les réunions.

Herman Van Cauwenberghe donne un état de la situation par région en matière de la **réévaluation des autorisations**. De manière générale, les chiffres sont positifs et on s'attend cette année, à atteindre la norme (75%). Les nouveaux modèles standards (selon KIS-SIC) étant maintenant disponibles, les régions peuvent franchement avancer.

	National	Antwerpen	Brussel	Leuven	Hasselt	Gent	Mons	Liège
Total	6 079	997	116	528	1 697	1 688	484	569
Done	2 108	654	15	112	447	583	101	196
% Done	35%	66%	13%	21%	26%	35%	21%	34%

Tableau 1: Réévaluation des autorisations (mai 2018)

La communication externe sur le lancement du système KIS-SIC sera bientôt publiée.

Au cours de sa réunion du 18 juin, le GT Processus de contrôle a discuté de l'**application de l'art. 24 CDU DA**. Les membres du Comité de pilotage estiment qu'un report de vérification peut se faire par le biais de la déclaration de type D. La discussion se poursuivra dans le GT Processus de contrôle.

Le secteur privé avait proposé deux points à l'ordre du jour de l'éventuelle **négociation Benelux**. Le service Législation accisienne a réagi à ce propos :

- Paiement simplifié des accises en cas d'e-commerce : le service législation accisienne opte à cet effet pour une concertation bilatérale avec les administrations douanières. Des négociations concrètes ont débuté avec la France en vue de conclure un accord bilatéral. Cela est également à l'ordre du jour avec le Luxembourg.
- La globalisation mensuelle du DAA : le service Législation accisienne n'y est pas favorable. La plus-value d'EMCS va être perdue et ne faire un e-DA global que pour la forme, a peu de sens. Il est alors préférable de travailler simplement en dehors d'EMCS dans les cas qui se justifient, comme cela est prévu dans notre accord bilatéral de soutage et l'accord multilatéral CEPS. Les accords bilatéraux historiques étaient limités dans le temps afin d'éviter les problèmes lors du lancement d'EMCS. EMCS est maintenant une application stable et fiable. EMCS contribue à un contrôle de meilleure qualité et demandant moins de travail et est utilisé dans la lutte contre la fraude et le datamining.

Les points de l'ordre du jour ne sont par conséquent pas retenus. Le secteur privé a encore jusqu'à la mi-août pour proposer de nouveaux points pour l'ordre du jour.

La date de l'**Assemblée générale** est fixée au 6 novembre (après-midi).

La problématique de la grue hydraulique double a été abordée par les convenors auprès de Kristian Vanderwaeren. Ce dernier a donné le feu vert pour des **systèmes d'injection automatiques avec grue hydraulique double**. Cela sera développé avec les services compétents (Méthodes & Processus et Législation accisienne).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre à Sophany Ramaen, la communication sur les demandes d'autorisations par le biais du Trader Portal de l'UE ou par le biais de KIS-SIC pour publication par le biais des fédérations, du site web de l'AGD&A et le site web Naforma	Chris De Clerck (Sonia Debois)	15.07.2018
Propositions de points de l'ordre du jour pour la concertation Benelux	Secteur privé	15.08.2018
Examiner s'il est possible d'organiser des webinaires pour les réunions	Sophany Ramaen	31.07.2018

Point 2 à l'ordre du jour : Impact de NCTS-RW sur le secteur privé

Les fédérations ont reçu un grand nombre de plaintes des entreprises. Le préjudice économique à la suite de l'installation de NCTS-RW est important pour les entreprises. Une compte à rebours de 2h a entre-temps été installé. À l'expiration de ce délai, les documents de transit sont libérés. Le secteur privé fait savoir que le compte à rebours ne fonctionne pas toujours. Chris De Clerck va examiner cela. Le retard serait également dû à une préparation et une formation déficientes des agents.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Fournir à Chris De Clerck, le MRN des déclarations qui n'ont pas été automatiquement libérées dans NCTS après 2 heures (compte à rebours qui ne fonctionne pas)	Membres du secteur privé	31.07.2018

Point 3 à l'ordre du jour : compléter l'identité du moyen de transport sur le document de transit

La case 18 du document de transit (identité du moyen de transport) doit obligatoirement être complétée. Sous certaines conditions, l'opérateur économique peut en être exempté en complétant les données a posteriori dans la case 55. Mais cela n'est techniquement pas possible. La case 55 ne peut plus être adaptée a posteriori. La régularisation de documents de transit n'est pas possible.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Examiner en interne comment résoudre les problèmes de la case 18/55 transit	Sophany Ramaen	31.07.2018

Point 4 à l'ordre du jour : Procédure de vérification physique (MODA)

L'agent qui lance la vérification dans MODA est également celui qui mène la vérification à son terme. Tant que la vérification n'est pas terminée dans MODA, la déclaration n'est pas libérée dans PLDA. Cela peut entraîner des problèmes lors de l'absence inopinée du vérificateur (maladie,...).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Élaborer une proposition visant à adapter MODA en collaboration avec Operations (éventuellement par le biais de bypass)	GT Processus de contrôle	30.09.2018

Point 5 à l'ordre du jour : calcul du montant de référence du cautionnement en cas de transshipments

L'opérateur économique propose lui-même un montant, accompagné de ses preuves de calcul. La Douane le vérifie. Il n'existe pas de directives sur la manière dont il faut calculer le modèle de référence, ni sur la définition d'un envoi.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Élaborer une proposition de calcul du montant de référence sur la base d'exemples pratiques et la proposer au GT Dispositions générales	Jan Van Wesemael	15.09.2018

Point 6 à l'ordre du jour : État de la situation CCRM

Chris De Clerck a planifié une réunion avec Nxtport dans le but d'identifier les problèmes.

Point 7 à l'ordre du jour : Atelier sur l'impact de la directive PIF

Le 28 juin aura lieu un atelier sur l'impact de la directive PIF sur la LGDA. Cet événement est organisé par Luc Van de Velde-Poelman et Karine Thumas, avec le soutien logistique du secrétariat Benelux. Les organisateurs ont demandé d'inviter les membres du Forum national. L'atelier est également accessible aux non-membres.

Point 8 à l'ordre du jour : Preuves alternatives de transit

Nathalie Delestienne fait savoir qu'à cet effet, elle va rencontrer, la semaine prochaine, le Service Législation en vue de rédiger des directives pour les agents. Une communication interne et externe sur les directives suivra également.

Point 6 à l'ordre du jour : Exposé succinct des résultats des groupes de travail

Les comptes rendus des dernières réunions seront bientôt disponibles sur le [site web du Forum National](#). Les groupes de travail suivants se sont réunis depuis le dernier Comité de pilotage : Dispositions générales, Communication & Marketing, Accises, ICT-Software providers et Processus de contrôle.

Le GT Marchandises introduites a décidé de déplacer sa réunion de la fin juin au mois de septembre. Les avancées sont encore trop limitées dans les points d'action en cours.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 28 septembre à 12H30.